

CONTRAT LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ – Département de l'Aube

Note de cadrage
Année 2020-2021



D.D.C.S.P.P.

Direction Départementale de
la Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations



INTRODUCTION

Créé en 1996, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) dont les principes ont été fixés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, est partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants en lien avec les parents.

C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale.

Le référentiel national de financement du CLAS (disponible à l'adresse suivante : https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/Partenaires_Bailleurs/Referentiel_National_financement_CLAS%20_Caf.pdf) rappelle les objectifs du dispositif et les actions pouvant être mises en place en direction des enfants, de leurs parents, ainsi que les liens avec l'école, dans le respect des principes de la charte de l'accompagnement à la scolarité de 2001. Il présente notamment :

- les objectifs du Clas en direction des enfants et des parents ;
- le cadre organisationnel du dispositif (composition des groupes d'enfants, l'encadrement requis pour ces groupes, la fréquence etc.) ;
- le socle minimum d'actions à réaliser en direction des parents pour être éligible au financement du Clas ;
- les conditions d'élaboration du projet Clas dans un environnement de proximité et en cohérence avec les autres actions éducatives sur un territoire.

1. L'organisation départementale

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité est piloté dans le cadre d'un comité départemental partenarial, dont le pilotage est assuré par l'Éducation Nationale et dont l'animation et le secrétariat sont assurées par la Caf. Il associe la Préfecture, l'Éducation Nationale, la DDCSPP, la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole, la MSA et la Caf de l'Aube.

Il a pour mission de :

- procéder à l'état des lieux des besoins et de l'offre existante pour conduire le développement d'une offre adaptée et garantir le renforcement de la qualité des actions dans le département ;
- rechercher la complémentarité entre les différents dispositifs autour de l'école et de coordonner les actions et les financements ;
- définir les objectifs généraux du dispositif au plan départemental ;
- impulser le partenariat local et accompagner les opérateurs et acteurs locaux ;
- organiser l'appel à projet ;
- examiner et sélectionner les projets en vue de l'agrément des projets Clas ;
- assurer l'évaluation et le suivi du dispositif ;
- veiller à l'utilisation des crédits dans le respect des critères de chaque financeur.

➤ **Les orientations 2020-2021 du comité de pilotage départemental CLAS dans l'Aube**

Sur l'année scolaire 2019/2020, le comité départemental a agréé 14 actions, qui correspondent à l'accompagnement de 49 groupes d'enfants et de jeunes sur le département.

Pour l'année scolaire 2020/2021 le comité départemental du Clas poursuit son appui au développement des actions Clas dans le département.

Les projets Clas présentés en vue d'une demande de financement doivent :

- Permettre à l'enfant de réussir à l'école en développant avec lui une méthodologie facilitant l'accès aux connaissances ;
- Favoriser l'ouverture culturelle en élargissant les centres d'intérêts tout en promouvant l'apprentissage de la citoyenneté ;
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant en valorisant les acquis et en renforçant son autonomie, sa capacité à interagir dans la vie collective ;
- Soutenir les parents dans leur fonction éducative en les accompagnant dans le suivi de la scolarité de leur(s) enfant(s).

Les projets Clas présentés en vue d'une demande de financement doivent, par ailleurs :

- S'inscrire dans un cadre partenarial et l'action doit viser la continuité de l'action éducative. Cette dernière ne peut se concevoir sans concertation entre les différents intervenants éducatifs d'un territoire. Ainsi, la coordination et l'articulation avec les établissements scolaires sont nécessaires ;
- Rechercher une articulation avec le Reaap ainsi que les autres actions mises en œuvre sur un territoire pour proposer l'offre la mieux adaptée aux besoins identifiés, et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs en matière éducative (Programme de réussite éducative, Projet éducatif de territoire, Projet éducatif local).

Cette coordination est essentielle pour permettre le développement sur un même territoire d'actions complémentaires, non concurrentielles et lisibles pour les familles.

➤ **Animation départementale**

Pour renforcer la mise en réseau et l'accompagnement des opérateurs du Clas, le comité départemental Clas propose :

- un accompagnement des porteurs de projet à leur demande ou sur proposition par les membres du comité départemental Clas ;
- des journées départementales ;
- des actions de formation à l'attention des animateurs professionnels et bénévoles ;
- des réunions d'information et d'échanges.

Ces informations seront transmises aux porteurs de projet Clas par mail, à chaque mise à jour.

➤ Le bilan des actions Clas au niveau départemental

Le comité départemental établit chaque année, à partir de la remontée du questionnaire des données d'activités Clas, le bilan annuel de l'activité du Clas du département.

Cette remontée des données d'activité s'organise depuis 2015 via un lien Internet mis à la disposition des porteurs de projet Clas, chaque année, par la Caf.

Une synthèse, mettant en regard les principales données d'activité à l'échelle nationale et départementale est mise à disposition des porteurs de projet sur le site internet du questionnaire, quelques mois après la saisie des données, et après identification du porteur de projet.

Enfin le bilan annuel est présenté au cours de la réunion de lancement de l'appel à projet.

2. Modalités de dépôt du dossier de demande d'agrément Clas (ou du dossier de demande de financement)

Après avoir pris connaissance de la note de cadrage et des orientations départementales, vous remplirez le dossier de demande de financement sur la plateforme « ELAN Caf ».

Les informations communiquées dans ce dossier doivent permettre aux financeurs de comprendre les principes d'action mis en œuvre pour chaque projet. Il vous est ainsi demandé de détailler votre projet et son organisation pratique.

Vous décrirez :

- Les actions qui seront conduites avec les enfants ;
- Les actions projetées avec et pour les parents (soutien, médiation, information pour leur permettre une plus grande implication, etc.) ;
- Les relations avec les établissements scolaires (diagnostic sur la nature des difficultés rencontrées par l'enfant, continuité de l'acte éducatif, renforcement des échanges entre intervenants parents et enseignants, etc.) ;
- La mobilisation des ressources du proche environnement (locaux, centre de documentation, bibliothèque, personnes ressources) qui permettront d'apporter un appui ponctuel ou régulier à la démarche d'accompagnement.

Important : toute demande déposée après le 30 juin ne sera plus recevable pour instruction

3. Les modalités de financement du Clas par la branche Famille

4.1 Les modalités d'éligibilité et de calcul de la Ps Clas :

Pour être éligibles au financement au titre de la prestation de service Clas, les projets Clas doivent répondre aux exigences du référentiel national et proposer, de manière cumulative, des actions portant sur les quatre axes d'intervention suivants :

- un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes ;
- un axe d'intervention auprès et avec les parents ;
- un axe de concertation et de coordination avec l'école ;
- un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire.

La prestation de service (Ps) Clas versée par la branche Famille permet de prendre en charge 32,5 % des dépenses de fonctionnement engagées par les porteurs de projets, dans la limite d'un prix plafond national par groupe d'enfants (pour 2020 : 7 885 € par groupe, soit 2 563 € maximum de Prestation de Service par groupe).

Contacts :

Grégory Millot, Coordinateur Parentalité à la Caf de l'Aube (gregory.millot@caftroyes.cnafmail.fr) et les Conseillers techniques territoriaux.